

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18/10/2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DAC 301** Subvention (15.000 euros) à l'association FU-JO'.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Fu-Jo ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 15.000 euros au titre de 2021 est attribuée à l'association Fu-Jo, 145, impasse du Liban, 83000 Toulon, pour l'organisation d'activités culturelles dans les centres pénitentiaires proches de Paris ; 2021\_03394 / 169602

Article 2: La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**